

SOMMET SOCIAL RÉGIONAL 2017

Mémoire

Thème #1 – Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Par Christian Bélanger, PhD

**Chargé de cours au département des sciences humaines et sociales de l'Université du
Québec à Chicoutimi (UQAC)**

Jeudi, le 2 mars 2017

INTRODUCTION

La lecture du document de référence produit par l'organisation du Sommet social régional m'a amené à constater l'absence, à toute fin pratique, de préoccupations liées à la présence de personnes issues de l'immigration au sein de nos communautés. Pourtant, il y a tout lieu de s'en préoccuper puisque ces dernières peuvent être sujettes à une exclusion sociale plus prononcée. Bien sûr, l'excellent travail de la personne ayant préparé le texte de référence du thème 1 (La lutte à la pauvreté et l'exclusion) met de l'avant toutes les questions pouvant être en lien avec les conditions de vie pouvant également être celles des personnes issues de l'immigration.

Toutefois, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, en matière d'exclusion sociale, lorsqu'il est question des personnes issues de l'immigration. Citons notamment les questions de discrimination à l'embauche, lorsqu'un nom autre que Simard, Tremblay ou Bouchard, apparaît sur un curriculum vitae, la méconnaissance relative des cultures de ces personnes par le reste de la population régionale, de même que les discours haineux, pour ne pas dire discriminants et racistes entretenus par certains leaders d'opinion (en matière de pratiques religieuses notamment) dans la sphère publique ainsi que sur les médias sociaux. A cela s'ajoute l'émergence de groupes racistes, xénophobes et intolérants (La Meute, la FQS, Les Nationalistes du Saguenay) qui font une promotion mensongère à l'endroit de groupes qu'ils qualifient d'extrémistes, tout en travestissant la vérité afin de l'arranger dans leurs paramètres de haine.

Tout comme pour l'ensemble des autres préoccupations à l'égard des questions touchant la pauvreté et l'exclusion sociale, les éléments propres aux questions des personnes issues de l'immigration doivent faire l'objet d'un certain nombre de gestes et d'actions favorisant un changement de perception de l'ensemble des citoyennes et citoyens de nos communautés afin que la situation s'améliore de manière notable.

PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE

Le programme d'animation culturelle est une initiative proposée (à mettre sur pied) dont l'objectif principal est de favoriser un changement de perception de l'ensemble des

citoyennes et citoyens de nos communautés à l'égard des personnes issues de l'immigration. Pour ce faire, le programme aurait comme objectifs spécifiques de favoriser une meilleure connaissance des réalités culturelles des personnes issues de l'immigration, une sensibilisation face aux réalités pouvant être vécues par ces personnes.

Afin de s'assurer d'un impact à moyen et à long terme d'un tel programme, il est suggéré que celui-ci s'adresse aux) jeunes des écoles secondaires ou polyvalentes de niveau secondaire 5. L'idée est de leur offrir les ressources nécessaires pour combler certains besoins du système d'éducation en ce qui concerne la participation à la vie de nos différentes communautés. On parle donc d'ici d'un programme de formation qui serait offert en complément et hors cheminement académique habituelle (une activité d'implication) pouvant être assumée après les heures de cours). La valorisation de la participation à un tel programme d'activité pour les jeunes étudiants et étudiantes de secondaire 5 pourrait être effectuée par le biais d'une démarche qu'a déjà utilisé le programme Jeunes Entreprises au sein de nos polyvalentes, soit celle d'ajouter un 4 crédits supplémentaires sur le relevé de notes des étudiantes ou étudiants qui y participent et qui vont satisfaire les critères d'évaluation du programme.

UN PROGRAMME, TROIS DÉFIS

Trois (3) défis demanderaient à être relevés pour la mise sur pied d'un tel programme :

La formation d'un comité-pilote pour la formulation du programme en question. Suggestion : former un comité, piloté par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), dont certaines ressources du corps professoral sont au fait des réalités des personnes issues de l'immigration, auquel participerait des personnes en provenance des commissions scolaires et des Cégep de la région, de même que des organismes œuvrant dans le domaine dans la région.

L'élaboration du programme en question. On parle ici de la confection du programme en tant que tel par le comité-pilote du projet. Il s'agit non seulement de l'élaboration d'un programme d'activité, mais également des amarrages nécessaires pour ce qui est de

l'animation des activités, de même que les amarrages nécessaires avec les commissions scolaires.

Un premier partenariat entre le comité-pilote et une commission scolaire. Les commissions scolaires, de même que les écoles secondaires ou polyvalentes représentent des partenaires incontournables pour la mise en place de ce programme d'animation culturelle, de même que le pivot central de toute cette démarche de changement de perception à l'égard des personnes issues de l'immigration. Toutefois, étant donné que le programme serait une nouveauté dans le système du système d'éducation québécois et que celui-ci vise l'octroi de crédits supplémentaires sur le bulletin des étudiantes et étudiants y participant, un premier partenariat devra être conclu avec une commission scolaire. Bien entendu, étant donné la nécessité que ce partenariat se noue d'entité administrative à entité administrative, il est proposé que le comité-pilote devienne un comité reconnu par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

L'idée derrière un tel programme d'animation culturel est l'obtention d'un changement sur le long terme par le biais d'une bonne information, une information de qualité. L'appropriation de ces informations par des étudiantes et étudiants de niveau secondaire 5 ferait en sorte que ce groupe de citoyennes ou de citoyens seraient à même de porter un regard plus critique, serein et posé lorsque des débats ou des enjeux relevant de préoccupations culturelles ou concernant des personnes issues de l'immigration vont émerger. Supposons qu'un premier groupe de vingt (20) jeunes participent à une telle initiative à chaque année dans une seule polyvalente. Sur une période de dix ans, cela fait un total de 200 jeunes qui ont été touchés. En rajoutant à cela les réseaux et contacts de ces jeunes dans leur milieu, on assiste à un effet multiplicateur de la formation procurée par un tel programme.

Bien évidemment, le programme d'animation culturelle ne changera pas à lui seul les réalités inhérentes aux conditions de vie des personnes issues de l'immigration, mais il pourra assurément influencer les perceptions que nos différentes communautés vont en avoir sur le long terme, ce qui constitue un premier pas décisif en vue que des changements positifs se manifestent à l'égard de ce groupe de citoyennes et citoyens.